



## SOIGNER LES PLANTES PAR LES PLANTES (3 JOURS)

### OBJECTIFS

Acquérir les connaissances nécessaires pour soigner et protéger les plantes cultivées sans bouleverser ou détruire leur environnement, grâce aux préparations naturelles à base de plantes (solutions organiques et huiles essentielles).

### PROGRAMME

#### Mercredi 02 décembre

Comprendre les stratégies de défense des végétaux et des ravageurs : cycle de l'eau, exposé biologique, stratégies de défense du végétal et des ravageurs, reconnaissance par microscopie de certains systèmes de défense des plantes. Connaître les préparations à base de plantes et le processus de fermentations et les facteurs inhibant les effets des traitements.

#### Jeudi 03 décembre

Savoir choisir le mode de traitement adapté : reconnaissance des auxiliaires, des maladies, des ravageurs et mode de traitement ; connaissance des couvertures de sol. Comprendre le mode d'action des éliciteurs : mode d'action des éliciteurs naturels par mode de traitement, cultures associées en rapport avec les cultures.

#### Vendredi 04 décembre

Comprendre la composition des huiles essentielles. Connaître la classification et l'action des familles de principes actifs.

**Méthodes pédagogiques :** Apports théoriques en salle, visite de sites de production/récolte et atelier pratique.



**Mercredi 02, Jeudi 03 et  
Vendredi 04 décembre 2020**



**Lieu à définir (Gers - 32)**

**Intervenant : Eric PETIOT,  
Paysagiste-arboriste, naturopathe,  
herbaliste et formateur.**

Responsable de formation : Audrey BOUSSAOU

## BULLETIN D'INSCRIPTION

**FORMATION :** Soigner les plantes par les plantes

**DATES :** Mercredi 02, Jeudi 03 et Vendredi 04 décembre 2020.

**NOM :** .....

**PRENOM :** .....

**ENTREPRISE :** .....

**ADRESSE :** .....

**CODE POSTAL :** ..... **COMMUNE :** .....

**TELEPHONE :** .....

**EMAIL :** .....

**DATE DE NAISSANCE (exigée par VIVEA) :** .....

**PRÉCISIONS SUR VOTRE STATUT :** .....

- Chef d'exploitation       Cotisant(e) solidaire  
 Salarié(e)                 Porteur de projet  
 Autre, précisez .....

J'autorise l'ADEAR 32 à communiquer mes coordonnées pour un éventuel covoiturage.

En m'inscrivant à cette formation j'accepte les conditions générales de services de l'ADEAR 32 en ligne sur notre site dans l'onglet "Formations".

Fait à ..... Le .....

Signature :

### VOS ATTENTES POUR CETTE FORMATION

Quelles sont les nouvelles pratiques, méthodes et connaissances que je souhaite acquérir ?

.....

.....

### Inscription :

Veuillez retourner le bulletin d'inscription accompagné d'un **chèque de caution de 100 euros** (non encaissé) ou du montant de la formation pour le non-éligible vivea **avant le 23 novembre** à l'adresse suivante :



**ADEAR 32 / Association pour le développement de l'emploi agricole et rural du Gers**

56 avenue des Pyrénées  
32000 Auch

Pour plus de renseignements, contactez nous au :  
05 62 05 30 86 ou à [contact@adear32.fr](mailto:contact@adear32.fr).



## FORMATION PROFESSIONNELLE

### SOIGNER LES PLANTES PAR LES PLANTES

N° d'activité de formation : 73320036332

### INFORMATIONS PRATIQUES

**Durée :** 21 heures.

**Public :** Agriculteurs et porteurs de projet.

**Pré-requis :** Aucun.

**Lieu et horaires :** 02, 03 et 04 décembre dans le Gers (lieux à définir). De 9h30 à 17h30.

**Repas de midi :** Repas pris sur place. Amenez un pique-nique à partager entre tous.

### Coût et prises en charge

Coût de la formation :

- Tarif officiel prise en charge par VIVEA pour les personnes éligibles ou autres fonds de formation : 567 euros.

- Tarif si financement personnel : 180 euros (60€/jour). Autres financements : nous contacter (CPF, OPCA, ...).

Porteurs de projet en phase d'installation : Les porteurs de projet peuvent bénéficier d'une prise en charge par le fonds VIVEA. Consulter la note du VIVEA sur ce sujet « Vivea info PP ». Merci de joindre l'original de l'attestation d'éligibilité à votre bulletin d'inscription.

Crédit d'impôt : Si vous êtes au réel, vous pouvez couvrir une partie de vos frais grâce au crédit d'impôt à la formation. Pour vos heures passées en formation vous pouvez bénéficier aussi d'une prise en charge partielle du coût de votre remplacement.

Modalités :

- Une attestation de participation sera remis au stagiaire à la fin de la formation.

- Mode d'évaluation : fiche d'autoévaluation.